

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE

CANTON DE MANTES-LA-JOLIE

Mesdames, Messieurs,
78200 MAGNANVILLE

Magnanville, le 17 août 2020

Réf. : 379 - 2018 – ML/GG/RA/ RL/CR

Affaire suivie par : Ronald Lopez

ronald.lopez@mairie-magnanville.fr

Objet : Rentrée Scolaire 2020-2021

Chers Parents,

Après une fin d'année scolaire marquée par la crise sanitaire liée au COVID 19, la rentrée 2020 -2021 mobilise d'ores et déjà les élus et les services de la ville, afin d'accueillir dans les meilleures conditions vos enfants pour cette nouvelle année scolaire qui s'annonce.

Cette crise sanitaire ayant occasionnée un nombre considérable de difficultés dans nos vies personnelles et professionnelles, je veux tout d'abord adresser mes meilleures pensées à tous ceux et celles qui ont été touchés directement ou indirectement par cette maladie et aux personnes qui dans un élan de solidarité sans précédent leurs sont venues en aides. En premier lieu, le personnel de santé dont les missions de santé public ont été particulièrement sollicitées, mais aussi à toutes ces professions et ces bénévoles qui par leur action nous ont permis d'assurer notre quotidien.

Au moment où j'écris ces lignes, le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des sports indique un retour de tous les élèves à l'école, le respect des règles sanitaires, la distanciation physique, ainsi que le port du masque pour les adultes accompagnants. Ces mesures resteront plus que jamais un prérequis et un gage de non propagation du virus. Je confirme l'arrêté imposant le port du masque aux abords des écoles.

Pour les élèves du groupe scolaire des Marronniers, l'accueil périscolaire et extrascolaire aura lieu, les matins, les soirs et les mercredis sur leur établissement. Pour les élèves des Tilleuls et des Cytises, l'accueil périscolaire du matin aura lieu dans leurs écoles respectives, les soirs et les mercredis sur la cabane aux loisirs et la Maison de l'Enfance, situé rue des Erables. Chaque enfant d'un même groupe scolaire ne côtoiera que ces homologues, les groupes des cytises et des tilleuls seront séparés sur le site des Erables.

Cette organisation conforme aux préconisations du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des sports a pour objectif de protéger votre enfant et d'assurer un fonctionnement pérenne à sa scolarité dans le sens des règles sanitaires en cours, afin de limiter la propagation COVID -19.

Pensez à inscrire vos enfants pour le périscolaire et la restauration scolaire sur le portail famille.

Certain de votre compréhension, veuillez recevoir, Chers Parents, l'expression de nos plus cordiales salutations

Le Maire,
Conseiller délégué de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise
Michel LÉBOUC